NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/822
26 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 26 JUILLET 1999, ÉMANANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Dans la lettre que je vous ai adressée le 14 juillet 1999 concernant le processus de consultation populaire au Timor oriental (S/1999/786), je vous ai informé de ma décision de commencer à procéder à l'établissement des listes électorales le 16 juillet 1999, sous réserve d'améliorations tangibles et visibles de la sécurité dans un avenir très proche.

J'ai le plaisir de vous informer que les 200 centres d'inscription électorale répartis sur le territoire du Timor oriental sont ouverts depuis 10 jours et n'ont connu que des fermetures occasionnelles et temporaires dues à des problèmes de sécurité localisés. Au cours de cette période de 10 jours, 239 893 Timorais se sont inscrits sur les listes, dont 233 716 au Timor oriental, les autres étant inscrits dans des centres extérieurs.

Les conditions de sécurité dans plusieurs provinces ont donné des signes d'amélioration. Cette évolution favorable est due en partie à la coopération plus grande dont font désormais preuve les autorités indonésiennes, en particulier la police, avec leurs homologues de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO).

Dans l'ensemble, toutefois, les conditions de sécurité demeurent insuffisantes. Des groupes de miliciens armés continuent de se livrer à des intimidations, en particulier dans les districts ouest du territoire. L'une des graves conséquences de cette situation est que des dizaines de milliers de personnes déplacées ne peuvent toujours pas retourner dans leurs foyers. Les zones d'où ont fui le plus grand nombre de personnes déplacées, en particulier Covalima, Bobonaro et Liquica, demeurent sous le contrôle étroit de la milice. La MINUTO, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autorités locales coopèrent afin de permettre aux personnes déplacées de retourner chez elles et d'exercer leur droit de vote, mais il est essentiel de poursuivre l'action en vue de parvenir à maîtriser les groupes armés.

La population du Timor oriental fait preuve d'une volonté louable de participer à la consultation populaire malgré des intimidations constantes. J'ai donc l'intention de poursuivre les inscriptions sur les listes électorales, étant entendu que les autorités indonésiennes collaboreront avec la MINUTO en vue d'améliorer, comme il est indispensable, les conditions de sécurité, et de résoudre d'urgence le problème des personnes déplacées. L'inscription sur les

listes électorales ne sera menée à terme et le processus de consultation populaire ne se poursuivra que si je considère que ces améliorations ont été obtenues et qu'elles sont durables. Le Conseil de sécurité ne manquera pas de noter que les conditions nécessaires pour mener à bien le travail à caractère essentiellement technique qu'est l'inscription sur les listes électorales sont nettement moins strictes que celles qui seront nécessaires au bon déroulement de la campagne électorale.

J'ai fait part de ma décision aux Gouvernements indonésien et portugais. Mon Représentant spécial continuera de me tenir informé de la situation au Timor oriental et je tiendrai le Conseil de sécurité pleinement informé de la manière dont elle évoluera.

(Signé) Kofi A. ANNAN
